



**COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
CONSEIL REGIONAL DE L'ACTION SOCIALE**  
Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2016

**Étaient présents :**

**Représentants de l'administration :**

- Madame Evelyne BERTONCINI, représentant Madame Isabelle AMARI, empêchée, pour représenter le Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS).
- Madame Sandrine CALESTROUPAT, représentante des services judiciaires.
- Madame Florence FURHMANN, représentante titulaire de l'administration pénitentiaire.

Monsieur Christophe PINTO, Président du CRAS, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

■ **Répartition des subventions des associations pour l'année 2016.**

Christophe PINTO, Président du CRAS, a défendu les demandes de subventions auprès du CNAS. Il souligne qu'il ne lui a pas été facile de défendre le budget de certaines associations dont le solde à la fin de l'année 2015 était largement positif et donc de justifier au CNAS des demandes de subventions plus élevées.

■ **Point sur le site internet du CRAS :**

Le site internet du CRAS de Toulouse commence à se mettre peu à peu en place et a pour objectif de montrer le dynamisme de celui-ci et la motivation de l'ensemble de ses membres. Les associations ne semblent pas encore totalement maîtriser cet outil (photos de mauvaise qualité, textes trop longs et complexes...) et devraient plus en apprécier l'importance. Le CNAS a tenu à mettre à l'honneur le CRAS de Toulouse pour ses dernières initiatives (site internet et commission restauration) qui devraient d'ailleurs bientôt être reprises par d'autres.

■ **Point sur le nouveau prestataire restauration du Palais de justice de Toulouse :**

Une réunion s'est tenue le 19 février dernier à la Cour d'appel de TOULOUSE pour faire le point sur les débuts du nouveau prestataire. Étaient notamment présents Madame Isabelle AMARI (DHRAS de Toulouse), Madame Claude GATE (présidente de l'association AMPCA) et des représentant de la société EUREST. Il a notamment été relevé une baisse de la fréquentation du restaurant administratif du Palais de Justice depuis la fin de l'année 2015 (de l'ordre de 50 couverts environ). Le questionnaire de l'AMPCA qui avait été transmis aux usagers de la Cour d'appel et du TGI a notamment montré qu'il y avait autant de satisfaits (prix du plateau complet notamment) que d'insatisfaits (viande de moins bonne qualité, manque de choix notamment pour les desserts...). Parmi les insatisfaits, beaucoup de fonctionnaires du self ont signalé dans le questionnaire l'obligation de devoir prendre un plateau complet (1 plat et 2 périphériques) pour pouvoir bénéficier de la subvention; Madame AMARI a rappelé que si la pratique était fréquente du temps de l'ancien prestataire, elle allait cependant à l'encontre des textes.

Le prestataire EUREST a aussi annoncé la mise en place d'une borne de recharge pour carte bleue à l'entrée du self ainsi que la mise en place de la vente à emporter (VAE).

Un rétro-planning a aussi été proposé pour annoncer la mise en place de la terrasse durant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

**Les représentants UNSa Services Judiciaires**

**Olivier DABOVAL**  
**Gaëlle GOULINAT**